

L'opération consiste à construire un pont sur le ruisseau de Montvaux pour l'accès à un bâtiment d'habitation situé 7, rue du Ruisseau à Châtel-Saint-Germain (section 2, parcelle n° 100).
Le pont aura une largeur de 4,50 mètres.

Le dossier est soumis à déclaration au titre de la rubrique 3.1.2.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement : *Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers , à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4. ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.*

CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX SUR COURS D'EAU

Les travaux consistent à poser un pont réalisé en structure transparente à la lumière (type caillebotis métallique) qui prendra appui sur les haut de berges maçonnées dans lesquelles des encoches auront été préalablement réalisées, encoches qui feront office de joint de dilatation. Le tablier du pont sera complété par deux garde-corps en métal.

MESURES CORRECTRICES ET COMPENSATOIRES

Les berges du ruisseau de Montvaux sont maçonnées le long de la rue du Ruisseau. Quelques mètres en amont, le ruisseau emprunte un passage busé sous la place Bompard. Les travaux ne toucheront pas à la forme des berges, déjà artificialisées, ni au fond du lit. Les travaux seront réalisés depuis les berges.

Mesures correctrices

En phase chantier, les précautions nécessaires à la protection de la ressource en eau sont prévues :

- remplissage et entretien des véhicules de chantier en dehors de l'aire de travaux
- vérification des engins de chantier pour éviter toute fuite d'hydrocarbures ou autres produits dans le lit mineur du cours d'eau
- disposition d'un kit de dépollution en cas d'accident
- alerte des pompiers en cas de pollution accidentelle
- déclaration des travaux à l'ONEMA et demande de conseil sur la nécessité d'une pêche de sauvetage

Des précautions particulières devront être prises pour éviter la chute de débris ou laitances de sciage du béton nécessaire à la réalisation des engravures sur berges nécessaires à la pose de l'ouvrage.